



Etat des lieux d'entrée refus du proprietaire/depot de garantie

Par **roy21**, le **16/11/2012** à **20:16**

Bonjour, rnVoici la situation, nous sommes locataires depuis 6 mois d'un logement (officiellement l Bail 1er Juin/ emménagement réel le 1er aout) rnAprès emménagement nous avons pris connaissance d'état catastrophique de la maison, pas d'isolation thermique, infesté de loirs, évier bouché, pas de chauffage, nombreux murs percés etc..etc...aujourd'hui toujours pas de quittance et de DPE..Nous avons retenu le depot de garantie car le propriétaire ne se rendait pas disponible pour l'état des lieux, nous en avons fait un et envoyé par Ar , en attente qu'il le signe ou conteste et qu'on le fasse ensemble..notre logique pas d'état des lieux pas de caution...nous avons estimé que le depot de garantie était la contre partie de l'état des lieux..;aujourd'hui on nous dit que non...le propriétaire nous fait par huissier un commandement de payer des loyers qui ont été payés , bien sûr sur l'acte figure le commandement de payer le depot de garantie .Nous avons prouvé le paiement de nos loyers , mais que faire pour ce depot de garantie, nous avons compris que le propriétaire estime qu'il s'agit d'un cadeau, sans état des lieux comment faire? rnComment soumettre le propriétaire à cette obligation?rnMerci de votre compréhension.et de votre attention